

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### portant autorisation de stationnement d'un véhicule taxi en location gérance sur la commune de Thiescourt

#### **Le Maire de Thiescourt (Oise),**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code des transports ;

**Vu** la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

**Vu** le décret n° 73.225 relatif à l'exploitation des taxis et voitures de remise ;

**Vu** le décret n° 78.363 du 13 mars 1978 modifié, réglementant la catégorie d'instruments de mesure taximètres ;

**Vu** le décret n°86.427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

**Vu** le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1986 portant création de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 avril 2013 réglementant l'activité de conducteur et la profession d'exploitant de taxi ;

**Vu** la demande présentée le 16 juillet 2012 par Monsieur Cyril COQ, demeurant à LASSIGNY – 39 rue des Acacias, à l'effet d'exploiter un "taxi" sur le territoire de la commune de Thiescourt ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Départementale des taxis et voitures de petite remise en date du 19 décembre 2012 ;

**Vu** le contrat de location-gérance conclu entre M. Cyril COQ, nom commercial TAXI DES SOURCES, immatriculée 791.067.846, titulaire de l'autorisation de stationnement n° 1 située sur la commune de Thiescourt et la société DL Taxis immatriculée 922.140.439 numéro du RCS, (locataire) et signé le 15 mars 2024,

## ARRÊTE

**Article 1er** –La société DL TAXIS immatriculée 922.140.439 dont le représentant légal de l'entreprise est M. Damien LEFEBVRE est autorisée à faire stationner un véhicule taxi sur la voie publique de la commune de Thiescourt, jusqu'au 31 mars 2025 et ce dans le cadre de son contrat de location-gérance conclu auprès de l'entreprise TAXI DES SOURCES identifiée au RCS sous le numéro 791.067.846 et gérée par M. Cyril COQ.

Cette autorisation de stationnement porte le numéro 1.

**Article 2** – Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant :

Véhicule de la marque TOYOTA modèle Corolla dont le numéro d'immatriculation est GM-889-ZH.

**Article 3** – Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

**Article 4** – La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par la commune municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

**Article 5** – L'arrêté municipal n° 2023/038 en date du 9 mai 2023 portant autorisation de stationnement d'un véhicule taxi sur la commune de Thiescourt est abrogé.

**Article 6** – Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement et adressé en copie à la préfecture et à la direction départementale de la sécurité publique et à la brigade de gendarmerie concernée.



À Thiescourt, le 22 mars 2024

Le Maire

François GOMEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "FG", is written over the printed name of the Mayor.

ARRÊTÉ